



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 18 h) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : Information géospatiale

### **Lettre datée du 15 juin 2022, adressée au Vice-Président du Conseil économique et social par les coprésidentes du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Au nom du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, nous tenons à vous remercier de nouveau pour votre participation à la réunion que nous avons tenue à New York du 26 au 28 avril 2022 et pour l'échange d'idées fructueux que nous avons eu à cette occasion. Lors de cette réunion, le Bureau du Comité et les amis des coprésidentes du Comité ont tenu des consultations sur le projet de rapport établi conformément à la résolution [2016/27](#) du Conseil économique et social sur le renforcement des dispositions institutionnelles relatives à la gestion de l'information géospatiale, dans laquelle le Conseil avait demandé au Comité de lui faire rapport, au plus tard lors de sa session de 2022, sur l'application de la résolution ainsi que sur sa collaboration avec la Commission de statistique et avec l'ensemble du système des Nations Unies, d'une part, et sur l'intégration des systèmes d'information géospatiale et statistique d'autre part, et d'examiner, à cet égard, le renforcement de ses mécanismes institutionnels.

À l'issue d'un processus de consultation des États Membres et d'examen à l'échelle mondiale, le Bureau a finalisé le rapport du Comité, intitulé « Améliorer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale », qui sera transmis au Conseil pour examen et adoption avant la conclusion de sa session de 2022 (voir annexe). Comme vous le savez, ce rapport est la pierre angulaire du dispositif d'appui fonctionnel au projet de résolution relatif au renforcement des arrangements de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, sur lequel un certain nombre de pays travaillent actuellement sous l'égide des Fidji.

(Signé) Ingrid **Vanden Berghe** (Belgique)  
Coprésidente

(Signé) Paloma **Merodio Gómez** (Mexique)  
Coprésidente

(Signé) Rosamond **Bing** (Tonga)  
Coprésidente



# **Annexe à la lettre datée du 15 juin 2022 adressée au Vice-Président du Conseil économique et social par les coprésidentes du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

## **Améliorer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale conformément à la demande formulée en juillet 2016 par le Conseil économique et social dans sa résolution [2016/27](#) relative au renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale. Dans cette résolution, le Conseil a salué les progrès considérables que le Comité d'experts avait accomplis dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale au cours de cinq premières années d'existence, estimant que le Comité d'experts avait travaillé efficacement et qu'il était particulièrement bien placé pour continuer à contribuer au travail de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a salué la contribution apportée par le Comité d'experts au renforcement des capacités de gestion et d'utilisation de l'information géospatiale dans les pays en développement, accueilli avec satisfaction les efforts faits par le Comité d'experts pour rationaliser les travaux des organes subsidiaires du Conseil dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale et salué le rôle qu'il jouait dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des autres programmes mondiaux de développement qui relèvent de la compétence de l'Organisation des Nations Unies.

2. L'information géospatiale décrit l'emplacement physique des éléments géographiques, qu'ils soient situés à la surface de la Terre, au-dessus ou au-dessous, et leur relation avec d'autres éléments et les données statistiques connexes. En d'autres termes, l'information géospatiale se compose des données associées à un lieu ou à une position : des coordonnées géographiques, une adresse, un bâtiment, voire un véhicule circulant sur une route, un navire en mer ou un satellite en orbite. Elle décrit où se trouvent tous les objets et établit un lien numérique entre les personnes, leur position géographique, leurs activités et leur environnement. L'information géospatiale est une version numérisée du monde physique dans lequel se déroulent toutes les activités humaines, économiques et environnementales. Comprenant à la fois des données et des technologies habilitantes, l'information géospatiale touche de nombreux secteurs et domaines thématiques dans l'ensemble du paradigme du développement. Les données géospatiales sont une composante essentielle de l'ensemble des systèmes d'information et de gestion relatifs à la Terre et aux activités humaines. Elles nous permettent non seulement de cartographier ce qui se passe sur Terre, mais aussi de modéliser les phénomènes naturels ou la propagation des catastrophes. De par son caractère transversal, l'information géospatiale est un élément essentiel de l'infrastructure nationale et de l'économie de la connaissance. Elle permet de représenter et de situer géographiquement les événements et phénomènes qui se produisent dans un pays et d'intégrer une grande variété de services publics qui contribuent à la croissance économique, à la sécurité nationale,

au développement social durable, à la durabilité environnementale, à la paix et à la prospérité nationale. Comme la mondialisation dépasse les pays et les continents, il est essentiel de généraliser la collaboration et de gérer la normalisation et l'intégration de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

3. L'ONU a reconnu la nécessité urgente de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en juillet 2011, lorsque le Conseil a adopté la résolution 2011/24. Cette résolution institue le Comité dont le mandat figure en annexe à la résolution et prévoit qu'il soit établi et administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence. Le Conseil y demande au Comité de lui présenter en 2016 un examen complet de tous les aspects de ses travaux et opérations, afin de permettre aux États Membres d'évaluer son efficacité.

4. En janvier 2016, conformément à la résolution 2011/24, le Comité a soumis à l'attention du Conseil son rapport sur l'examen des travaux menés par le Comité d'experts en matière de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (voir E/2016/47). Dans ce document, le Comité d'experts décrit brièvement le processus qui a abouti à sa création, examine les réalisations et progrès considérables accomplis de 2011 à 2015 et présente une série de recommandations, pour examen par le Conseil économique et social, sur les modalités futures de son fonctionnement et son programme de travail.

5. En juillet 2016, à l'issue de l'examen complet des travaux et du fonctionnement du Comité, le Conseil a adopté la résolution 2016/27, dans laquelle il a décidé d'élargir et de renforcer le mandat du Comité en tant qu'organe compétent en matière d'informations géospatiales composé d'experts gouvernementaux et a invité le Comité à faire rapport sur toutes les questions relatives à la géographie, à l'information géospatiale et aux sujets connexes. Il a également souligné la nécessité de renforcer la coordination et la cohérence de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de l'établissement de normes, de la collecte, de la diffusion et du partage des données, entre autres, et estimé qu'il importait de renforcer les capacités dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale et de l'intégration statistique, en particulier dans les pays en développement.

6. En adoptant la résolution 2016/27, le Conseil a assis le Comité en tant qu'organe subsidiaire. Il a noté la nécessité d'un financement et d'un soutien viables, destinés notamment aux opérations du Comité d'experts axées sur les objectifs de développement durable, pour renforcer et conserver l'efficacité du Comité. Il s'est également penché sur la rationalisation des travaux des organes subsidiaires du Conseil dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale et sur le renforcement du mandat du Comité, entre autres. Cependant, malgré ce mandat élargi et l'exigence que le Comité contribue davantage à l'action des Nations Unies, aucune ressource supplémentaire n'a été fournie à l'instance. Conscient du rôle croissant du Comité et de sa pertinence de plus en plus grande, le Conseil lui a demandé, à titre de compromis, de lui rendre compte, dans un délai de cinq ans, de l'application de la résolution, ainsi que de ses actions dans le cadre de sa collaboration avec la Commission de statistique et avec l'ensemble du système des Nations Unies, d'une part, et de l'intégration des systèmes d'information géospatiale et statistique d'autre part, et d'examiner, à cet égard, le renforcement de ses mécanismes institutionnels.

7. Aujourd'hui, fort de plus d'une décennie d'existence, soit 11 sessions intergouvernementales annuelles, alors que l'architecture mondiale est désormais pleinement fonctionnelle, le Comité doit faire à nouveau rapport au Conseil. Établi par le Bureau et les amis des coprésidentes du Comité, le présent rapport contient des renseignements détaillés sur les travaux menés avec constance par le Comité pour

renforcer la coordination et la cohérence de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale afin que les mesures concrètes et stratégiques prises par le Comité répondent systématiquement aux besoins des États Membres, du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies. Certes, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne le soutien aux pays pour l'application des recommandations techniques du Comité en vue du renforcement de leurs capacités et moyens de gestion des informations géospatiales. Cette question est examinée plus en détail dans le présent rapport, tout comme le sujet principal de la consolidation des arrangements institutionnels du Comité et, par extension, de la pérennité de son fonctionnement à l'avenir.

8. Le rapport décrit le processus de transition qui marque les travaux du Comité et son évolution vers la maturité au cours de sa première décennie d'existence. Il démontre que le Comité offre à l'ONU et aux États Membres une proposition de valeur permettant de développer la participation multidisciplinaire et multisectorielle et de renforcer l'engagement à mettre en œuvre une approche inclusive et intégrée de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

9. L'un des principaux points soulignés dans le rapport est que les arrangements institutionnels actuellement en vigueur ne sont pas viables ; ils limitent les progrès futurs et réduisent l'incidence générale du Comité. Le Comité a su fonctionner de manière relativement efficace grâce aux contributions considérables des experts nationaux en information géospatiale des États Membres, ainsi qu'à leur bonne volonté. Toutefois, cette bonne volonté n'est pas sans limites. En ces temps de restrictions budgétaires et de limitation des ressources humaines, il n'est ni viable ni suffisant de réaliser l'effet potentiel des travaux du Comité pour soutenir la réalisation du Programme 2030 et d'autres programmes de développement. En outre, ces contributions et cette bonne volonté exigent des ressources supplémentaires de la part du Secrétariat pour assurer la coordination et la cohérence du programme de travail toujours plus chargé du Comité.

10. Les arguments en faveur de la réforme sont présentés, les difficultés que rencontre le Comité sont recensées, de même que les besoins auxquels le Comité n'a pas encore été en mesure de répondre concernant l'application de la résolution concernée. Au niveau national, on accorde une attention particulière à la nécessité de développer et de favoriser une plus grande capacité de collaboration institutionnelle, d'interopérabilité et d'intégration des différents systèmes d'information et de données, des plateformes et des processus politiques des États. Divers arrangements institutionnels sont envisagés aux fins du renforcement du Comité.

11. Le rapport s'achève par une série de recommandations à l'intention du Conseil concernant les modalités de fonctionnement et le programme de travail futur du Comité. Comme indiqué précédemment, le rapport a été établi conformément à la résolution [2016/27](#) et s'appuie sur les rapports et décisions publiés à la suite de cette résolution au titre du point de l'ordre du jour relatif au renforcement de la gestion de l'information géospatiale lors de chaque session du Comité tenue entre 2017 et 2021, ainsi que sur les nombreux rapports techniques établis depuis 2016 et sur les progrès accomplis depuis lors.

12. Le Comité sollicite l'aval du Conseil pour le renforcement de ses arrangements institutionnels et l'amélioration de la gestion des informations géospatiales à l'échelle mondiale, afin qu'il puisse mener à bien son programme de travail de plus en plus ample, assurer la coordination et la cohérence et promouvoir sa proposition de valeur aux niveaux mondial et régional par l'intermédiaire du Conseil et des comités régionaux du Comité, au niveau national par l'intermédiaire des gouvernements, et dans l'ensemble du système des Nations Unies par l'intermédiaire des mécanismes subsidiaires du Conseil.

## **II. Un Comité d'experts en pleine transition**

13. Au cours de sa première décennie d'existence, le Comité a connu deux phases opérationnelles distinctes de cinq ans chacune, la première correspondant à sa mise en place et à son organisation initiale, la seconde à la normalisation de son fonctionnement institutionnel. Il s'est doté d'une structure, de politiques, de procédures et de pratiques qui constituent des fondations solides alors que le Comité entre maintenant dans une troisième phase, la plus critique, celle de la transition vers la mise en œuvre, l'opérationnalisation et l'élargissement des mandats géospatiaux et le renforcement des capacités des États Membres. Chacune de ces transitions a conduit le Comité à évoluer, se renforcer et améliorer son programme de travail, et a permis aux États Membres de mieux appréhender l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Au cours des cinq dernières années, le changement le plus notable et le plus profond a été le passage d'un Comité composé presque exclusivement d'experts nationaux à un Comité dont la composition reflète l'ensemble de l'administration publique. Le profil, la capacité d'entraînement et l'investissement institutionnel de nombreux participants et participantes des États Membres et de leurs agences géospatiales nationales ont évolué en conséquence.

### **A. Première période quinquennale (2012-2016) : mise en place**

14. Au cours de ses cinq premières années d'existence, le Comité a défini son identité, établi ses modalités de fonctionnement et son programme de travail initial, mis en place des sessions intergouvernementales annuelles, des groupes d'experts et des groupes de travail, bâti une architecture mondiale composée de cinq comités régionaux et de réseaux thématiques (voir fig. 1), institué des forums de haut niveau, créé des fonds d'affectation spéciale extrabudgétaires et organisé des dizaines d'ateliers de renforcement des capacités et de manifestations consacrées à l'échange de connaissances. Tout cela s'ancre fermement dans les sessions intergouvernementales annuelles du Comité.

Figure 1  
Architecture mondiale du Comité (2011-2017)



*Abréviation* : UN-GGIM = Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

15. Avec des ressources très limitées mais, surtout, grâce à l'engagement et à la détermination sans faille des gouvernements et de la communauté géospatiale internationale, le Comité s'est rapidement mis en place et organisé et a obtenu des résultats concrets pour s'acquitter de son mandat. Ce faisant, il a été reconnu au plan international comme l'instance mondiale de référence et le principal espace de délibération sur les grandes questions relatives à la gestion de l'information géospatiale. La participation des États Membres aux sessions annuelles du Comité a augmenté depuis 2011 et l'élan généré par la création des cinq comités régionaux atteste de l'importance que les États Membres accordent à l'unification de la communauté mondiale de l'information géospatiale.

16. Ces années de formation ont été marquées par l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [69/266](#) et la consécration de l'importance de l'information géospatiale dans le Programme 2030, où il est clairement indiqué que la réalisation des objectifs de développement durable dépend largement de l'existence de données géospatiales de haute qualité, fiables, interopérables et accessibles pour suivre, mesurer et rendre compte des résultats obtenus. Le Comité a tenu régulièrement des débats multipartites de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour favoriser une concertation globale avec tous les acteurs et organes concernés en organisant quatre forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, accueillis par la République de Corée



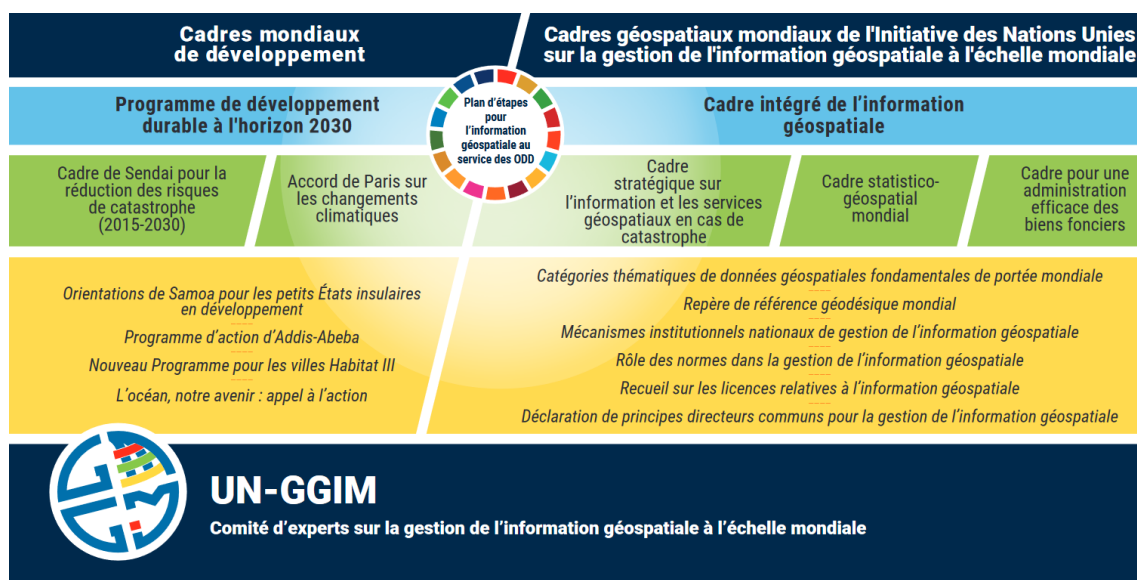
(2011), le Qatar (2013), la Chine (2014) et l'Éthiopie conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (2016).

17. En élaborant, à l'issue de consultations, la première édition du rapport sur les tendances futures (sur 5 à 10 ans) de la gestion de l'information géospatiale, le Comité a défini des orientations dans ce domaine. Il a également élaboré une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale et un guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale, qui ont fait l'objet de consultations mondiales avant leur adoption. Au cours de cette période, le Comité a consolidé son programme de travail initial et déployé ses efforts dans les domaines de l'établissement de normes, de l'échange de connaissances et du renforcement des capacités, grâce à la création des organes suivants : Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale, Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers, Groupe de travail sur la création d'un repère de référence géodésique pour le développement durable, Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, Groupe de travail sur l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale, Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale, Groupe de travail sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.

## **B. Deuxième période quinquennale (2017-2021) : institutionnalisation**

18. Au cours de sa deuxième période quinquennale, le Comité a été plus fermement établi et s'est doté de mécanismes supplémentaires expressément destinés à soutenir les États Membres. Il s'agit notamment de cadres stratégiques, guides, méthodes, normes et standards convenus d'un commun accord pour appuyer la réalisation du Programme 2030 et d'autres programmes de développement mondiaux et nationaux. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre stratégique général du Comité, le Cadre intégré de l'information géospatiale, élaboré par 133 États Membres du monde entier avant consultation mondiale et adoption par le Comité. Entre autres cadres et guides connexes adoptés par consensus, on peut citer le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, le Cadre statistico-géospatial mondial, le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers, les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, le répertoire sur l'octroi de licences d'information géospatiale et le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable (voir fig. 2).

Figure 2  
**Cadres géospatiaux mondiaux élaborés par le Comité à l'appui de la réalisation des cadres de développement mondiaux**



*Abréviations* : Habitat III = Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable ; Orientations de Samoa = Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ; PIED = petits États insulaires en développement ; UN-GGIM = Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

19. Toujours au cours de la deuxième période quinquennale, les travaux du Comité ont gagné en coordination et en cohérence grâce à la création du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine et du Groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale, à la transformation du Groupe de travail sur la création d'un repère de référence géodésique pour le développement durable en Sous-comité de la géodésie, et à la facilitation de la création du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en coopération avec la Commission de statistique. Le Comité a encore renforcé la participation et l'implication des parties prenantes dans la création du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et du Réseau géospatial des Nations Unies, consolidant ainsi la structure mondiale du Comité mise en place au cours de la première période quinquennale.

20. Ces cinq dernières années, le Cadre intégré de l'information géospatiale a permis à bon nombre d'États Membres de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir l'utilisation et le partage efficaces et effectifs de l'information géospatiale aux différents niveaux de l'administration et de la société afin de faciliter la prise de décision et l'innovation, notamment en aidant à la mise en œuvre des infrastructures de données spatiales. Compte tenu de l'importance croissante du Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que canevas général pour le renforcement de la gestion intégrée de l'information géospatiale à l'échelle nationale, ainsi que de la nature évolutive du Cadre, le Comité a créé un Groupe de haut niveau chargé d'assurer la direction stratégique, la coordination et la cohérence des activités afin de prolonger les succès déjà obtenus dans le renforcement de l'appropriation nationale et des capacités en matière de gestion intégrée de l'information géospatiale.



21. À sa onzième session, le Comité a de nouveau soutenu la démarche engagée par le Département des affaires économiques et sociales pour créer un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation à Deqing (Chine) et un centre d'excellence mondial de géodésie sur le campus des Nations Unies à Bonn (Allemagne). Chacun de ces centres, qui sont en cours d'ouverture, permettra, de façon ouverte et transparente, de développer les capacités, les compétences et les moyens géospatiaux au niveau mondial, et de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale, notamment dans les pays en développement. Le Centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation contribuera à la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale tel que déterminé par les États Membres, afin de développer les capacités, de promouvoir et de soutenir l'innovation, la capacité d'entraînement, la coordination et les normes nécessaires pour élaborer, renforcer, intégrer et livrer des politiques, des données, des systèmes, des outils, des services et des capacités nationales d'information géospatiale à mettre au service des politiques, stratégies et dispositifs de développement des gouvernements. Le centre d'excellence géodésique mondial mettra spécifiquement en œuvre la résolution [69/266](#) de l'Assemblée générale et contribuera à l'inscription du repère de référence géodésique mondial dans le temps, en tant qu'infrastructure de référencement géospatial mondial fiable et de haute précision faisant autorité.

22. Le Comité a été soutenu dans son élan et ses réalisations par des contributions de bonne volonté et des détachements de personnel à distance de représentants experts des États Membres, ainsi que par des ressources extrabudgétaires comprenant un fonds d'affectation spéciale de la Chine, la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et le fonds de la paix et du développement. Ces ressources ont permis au Comité de s'acquitter de son mandat et d'accomplir son programme de travail. Dans sa décision 11/101 d'août 2021<sup>1</sup>, le Comité a exprimé son appréciation pour les contributions tangibles reçues sous la forme de détachement de personnel à distance pour appuyer le programme de travail du Comité. Parallèlement, les États Membres ont été encouragés à envisager des moyens concrets qui soient de nature non seulement à pérenniser les modalités actuelles des travaux du Comité mais aussi à renforcer ses opérations et à lui garantir un financement stable pour l'avenir.

### **C. Prochaine période quinquennale (2022-2026) : mise en œuvre**

23. L'information géospatiale est désormais à la base de toutes nos activités quotidiennes. Il importe de la combiner avec les autres données pertinentes afin de fournir de meilleures informations et d'avoir une vision commune qui, en retour, facilite la réalisation des objectifs fixés aux niveaux local, national et mondial, notamment le Programme 2030, le redressement après la pandémie de COVID-19 et le programme d'action pour le climat. Alors que la réalisation des programmes de développement mondiaux (y compris les moteurs de progrès, les difficultés à surmonter et les évolutions à accompagner) dépend de l'utilisation d'informations géospatiales fiables et actualisées et de technologies habilitantes, la fracture numérique entrave l'accès à ces outils essentiels, comme le Comité l'a mis en évidence et documenté. Aussi la mise en œuvre en situation réelle reste donc difficile dans un grand nombre de pays où elle relève encore du vœu pieux.

24. Un grand nombre de pays partagent les mêmes objectifs socio-économiques et aspirent à un avenir plus durable et plus résilient dans lequel la prospérité économique profitera à l'ensemble de la société et favorisera la santé et le bien-être des communautés et des personnes de manière équitable. Pour atteindre ces objectifs, il faut surmonter de nombreux obstacles liés à la disponibilité des données et à leur

<sup>1</sup> Voir [E/2022/46-E/C.20/2021/16](#).

intégration. De là, le Comité se concentrera sur un élément clé nécessaire pour relever les nombreux défis auxquels le monde est confronté à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, à savoir la mise en œuvre. Le Cadre intégré de l'information géospatiale<sup>2</sup>, assorti de son guide d'application, qui fournit un cadre de base éprouvé et dirigé par les États Membres, constitue le point d'ancrage du programme de travail du Comité. À l'instar du Programme 2030, le Cadre intégré de l'information géospatiale englobe les cadres stratégiques, guides, méthodes et normes adoptés à l'échelle mondiale que le Comité a forgé au fil des dix dernières années, souvent en coordination et en partenariat avec deux autres organes subsidiaires du Conseil : la Commission de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Le Comité supervise l'exécution d'un certain nombre de programmes de travail clés qui contribueront à la mise en œuvre et à l'utilisation de l'information géospatiale par tous les États Membres et aideront à réduire la fracture numérique et à faire que personne ne soit laissé pour compte.

25. Le Cadre intégré de l'information géospatiale est un cadre multidimensionnel visant à renforcer la gestion de l'information géospatiale au niveau national, en particulier dans les pays en développement (voir fig. 3). Il comprend une stratégie globale, des conseils de mise en œuvre du niveau local au niveau mondial et des plans d'action au niveau national. Tel qu'il est mis en œuvre par de nombreux États Membres, ce Cadre montre la voie à suivre pour traiter bon nombre de questions complexes telles que le traitement des priorités nationales de développement, la réalisation du Programme 2030, la riposte à la pandémie et le relèvement au lendemain de celle-ci, ainsi que d'autres questions complexes telles que les changements climatiques et la résilience aux catastrophes.

26. Pour contribuer à la demande croissante de connaissances géospatiales, d'innovation et de renforcement des capacités, le Comité assure la supervision stratégique de la création d'un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation à Deqing (Chine), et d'un centre d'excellence mondial de géodésie à Bonn (Allemagne). Le Comité soutient des partenariats multipartites, notamment la SDG Data Alliance (Alliance des données sur les objectifs de développement durable)<sup>3</sup>, pour la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale au niveau national. La SDG Data Alliance, un partenariat multipartite réunissant des fondations philanthropiques, des organisations technologiques de donateurs et le secrétariat du Comité, permet aux pays partenaires d'acquérir des ressources et de trouver un appui, notamment des méthodologies, des processus, des technologies et des outils géospatiaux, pour moderniser les capacités géospatiales nationales. Il s'agit d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de soutenir le suivi et l'examen de l'exécution du Programme 2030 au moyen d'informations géospatiales pertinentes qui relient les personnes à leur localisation, leurs activités et leur environnement.

27. Il est clair, cependant, que des ressources supplémentaires doivent être engagées et que les arrangements institutionnels existants doivent être améliorés pour soutenir et renforcer les mécanismes de mise en œuvre du Comité afin de maintenir la dynamique enclenchée et de veiller à ce que les activités menées portent leurs fruits, notamment en s'appuyant sur le Cadre intégré de l'information géospatiale pour renforcer la gestion de l'information géospatiale de manière adaptée aux circonstances nationales. Pour une mise en œuvre réussie, les États Membres ont absolument besoin d'initiatives de développement des capacités et des capacités, de conseil et de soutien techniques destinées aux pays en développement, en particulier

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse <https://ggim.un.org/IGIF/>.

<sup>3</sup> Voir <https://alliance.sdg.org/>.

les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

### III. Proposition de valeur

28. Les États Membres n'ont compris que récemment que la réalisation des objectifs de développement durable dépend largement de l'information géospatiale et des technologies habilitantes, qui relient les personnes à leur lieu de vie et permettent de déterminer « où » des progrès sont ou non réalisés, en particulier au niveau local. Intégrer la géographie et l'information géospatiale dans différents domaines et à différentes échelles permet de penser globalement tout en agissant localement pour résoudre les nombreux problèmes de développement et réduire la fracture numérique géospatiale. Comme la pandémie mondiale qui se poursuit l'illustre de manière flagrante, il est manifeste que ce sont les pays les plus vulnérables qui continuent de faire face aux plus grandes difficultés non seulement pour la réalisation des objectifs eux-mêmes, mais également en matière de collecte, d'analyse, de conservation et d'utilisation de données fiables et actualisées, y compris les données géospatiales et autres données de localisation. Pour ces raisons, la nécessité de disposer d'un nombre beaucoup plus grand de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par emplacement géographique et plusieurs autres paramètres, et d'exploiter les informations géospatiales et un large éventail d'autres données, figure dans le Programme 2030 comme dans d'autres programmes de développement mondiaux.

29. Cependant, l'information géospatiale ne s'applique pas seulement aux programmes de développement. Elle concerne un grand nombre de domaines thématiques et disciplines, qu'il s'agisse de l'adaptation au climat, des sources d'énergie efficaces, de la sécurité des droits fonciers et des droits de propriété, de l'économie bleue, des chaînes d'approvisionnement résilientes, de la santé durable, de la sécurité alimentaire, des droits humains ou du développement technologique, pour n'en citer que quelques-uns. Tous ces domaines cruciaux ont un point commun : la question de la localisation. Tout événement, tout phénomène peut être situé géographiquement, et la localisation sous-tend désormais chacun de nos gestes de chaque instant. En reliant l'information géospatiale et les données de localisation aux informations sur les changements sociétaux et la modification des paysages, nous pouvons éclairer les débats d'aujourd'hui et de demain en établissant des fondations solides permettant de comprendre où, quand, comment et pourquoi se déroule tel ou tel événement affectant telle ou telle communauté. Ainsi, connaître le lieu – savoir ce qui se passe où – c'est savoir qui doit prendre quelle mesure, quand et comment. La mise en relation des données géoréférencées avec d'autres données pertinentes pour la vie et les moyens de subsistance des personnes est cruciale pour fournir des informations utiles et de meilleure qualité et parvenir à une vision commune, ce qui facilitera la réalisation des objectifs locaux, nationaux et internationaux et permettra de prendre des décisions éclairées pour le bénéfice de toutes et de tous.

#### A. Quelle proposition de valeur ?

30. En 2011, le Comité n'était encore qu'une vague idée dont il fallait assurer la traduction dans la réalité et démontrer la pertinence. Aujourd'hui, après plus d'une décennie, nul ne saurait nier que le Comité est indispensable. Grâce à lui, la communauté géospatiale mondiale s'est considérablement développée et la compréhension et la conscience des phénomènes ont progressé. Ces avancées attestent du volontarisme et des efforts considérables que les États Membres, au niveau des experts et des techniciens, ont investis dans le programme de travail et les activités du Comité. Pourquoi l'ont-ils fait ? Parce qu'ils ont conscience de

l'importance, des avantages et de la valeur du travail collectif et des décisions conjointes, et parce qu'ils ont constaté que le Comité était une instance de coordination et de dialogue très efficace et efficiente entre tous les États Membres, ainsi qu'entre États et organisations internationales. Pour de nombreux pays en développement, il s'agit d'un enjeu crucial. Le Comité s'est imposé comme un carrefour mondial où se rencontrent gouvernance et technologies géospatiales, innovations, personnes et processus habilitants. Pour de nombreux pays, le Comité porte également une « parole géospatiale » cohérente du niveau national au niveau mondial.

31. Néanmoins, l'information géospatiale, qui irrigue toutes les industries et tous les secteurs par son universalité et son applicabilité, présente un problème inhérent en matière de communication et de sensibilisation. À bien des égards, elle est semblable à l'eau et à l'électricité : on la tient pour acquise, on s'attend simplement à ce qu'il y en ait – jusqu'au jour où il n'y en a plus. C'est notamment le cas pour les pays en développement et les pays les moins avancés. En outre, il est courant que les responsables de l'élaboration des politiques, les décideurs et même le grand public ne comprennent ni le détail des problèmes à traiter, ni l'immense valeur des capacités géospatiales pour résoudre les problèmes sociétaux, économiques et environnementaux quotidiens, du niveau très local au niveau mondial. Cela tient pour une large part au caractère fondamental – au sens propre du terme – de l'information géospatiale, qui a souvent pour conséquence d'en masquer les effets directs aux yeux des utilisateurs finals des applications et des solutions qui s'appuient sur elles. Cette dissimulation se traduit par une méconnaissance persistante de la puissance de l'information géospatiale et de l'importance critique que revêt la combinaison et l'intégration des données géoréférencées avec de nombreux autres types de données, comme les données statistiques.

32. Toutefois, les choses sont en train de changer. L'information géospatiale peut combler le manque de données numériques dans de nombreuses communautés et secteurs. Les États Membres ont désormais de nouveaux moyens d'acquérir et de gérer des données et de renforcer leurs capacités géospatiales, pour parvenir à une approche plus complète et intégrée des données, grâce à la mise en œuvre des méthodes et cadres élaborés par le Comité. Cette proposition de valeur qui s'inscrit dans le temps répond à un besoin véritable des États Membres.

## **B. Le moment est venu d'investir dans le Comité d'experts**

33. Après plus d'une décennie, il est temps d'investir dans le Comité pour renforcer les dispositions nationales en matière d'information géospatiale et améliorer la gestion de l'information géospatiale au niveau mondial. Si, par le passé, on pouvait se payer de mots de remerciements, ce n'est pas là un moyen durable de maintenir le Comité en activité. Lors de leur réunion tenue du 26 au 28 avril 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le Bureau et les amis des Coprésidentes du Comité sont convenus que le Comité avait besoin d'un certain nombre de nouveaux outils : a) une structure correspondant à son statut d'organe subsidiaire spécialisé du Conseil, doté de modalités de fonctionnement extensives et participatives (y compris des comités régionaux et des réseaux thématiques) permettant de prendre des décisions conjointes et de fixer des orientations par consensus avec tous les États Membres ; b) des ressources durables, relevant du budget ordinaire, de manière à lui permettre d'assurer une coordination et une cohérence permanentes, notamment en matière d'établissement de normes et de renforcement des capacités ; c) un statut lui permettant de convoquer des sessions annuelles en utilisant les services de conférences disponibles du fait de la cessation, en 2016, des mandats des Conférences

cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques.

34. Le Comité cumule l'expérience de toute la communauté géospatiale mondiale, réunissant les connaissances et l'expérience des experts nationaux, des gouvernements, du système des Nations Unies, des organisations de la société civile, de l'industrie et du secteur privé, ainsi que du monde universitaire, l'accent étant mis sur l'élément clé intégré qu'est la localisation. Il fournit une base solide et durable qui fait autorité pour permettre la prise de décisions éclairées afin d'améliorer la situation dans les domaines environnemental, économique et social.

35. Malgré ses ressources limitées, au cours des cinq années écoulées, le Comité a obtenu des résultats tangibles dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés par le Conseil et conformément aux attentes des États Membres. Il s'agit notamment de faciliter les relations, d'élaborer des orientations et des politiques, de favoriser le dialogue entre pairs et l'apprentissage en commun, d'emmagasiner des connaissances, de mettre en œuvre les résolutions pertinentes et de renforcer les capacités et les compétences.

36. Les besoins en données géospatiales ont été spécifiquement évoqués par le Secrétaire général dans le message vidéo qu'il a adressé aux participantes et participants du premier Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, tenu à Deqing (Chine) en novembre 2018 : « Nous avons besoin de toute urgence de votre dévouement, de votre expertise et de vos conseils – en matière de données géospatiales, de méthodes, de cadres, d'outils et de plateformes. Le besoin de données concernant les objectifs de développement durable est criant et le temps ne joue pas en notre faveur. Nous avons besoin d'informations géospatiales fiables, actualisées, accessibles et ventilées pour mesurer les progrès, éclairer la prise de décision et garantir l'efficacité de programmes nationaux et locaux largement représentatifs qui permettront de bâtir un monde meilleur grâce à l'information géospatiale. Nous avons besoin de ces données pour aider à la réalisation des objectifs de développement durable et transformer notre monde pour le rendre meilleur ».

37. Jusqu'à présent, le Comité s'est entièrement appuyé sur des financements extrabudgétaires. Le secrétariat du Comité a fait des efforts louables pour obtenir des fonds extrabudgétaires et a réussi à développer considérablement ses activités d'assistance technique dans le monde entier. Toutefois, cette forte dépendance à l'égard des financements extrabudgétaires a également eu des conséquences négatives : la nécessité constante de consacrer un temps considérable à la recherche de sources de financement, l'incertitude quant à la viabilité de divers projets, la concurrence au sein de la Division de statistique et du Département des affaires économiques et sociales pour l'obtention de ressources, et les inquiétudes quant au fait qu'une grande partie du travail effectué reste liée aux intérêts des donateurs. Il en résulte une certaine précarité. Il y a peu de chances que ces contraintes financières s'atténuent de sitôt. La charge de travail ne diminuera pas non plus, d'autant que le secrétariat est constamment sollicité par les États Membres pour assumer encore plus de tâches.

38. Le Comité joue un rôle essentiel dans la définition du programme de développement de l'information géospatiale au niveau mondial et la promotion de son utilisation pour répondre aux grands défis mondiaux. Il existe de nombreuses façons de s'acquitter de ce rôle, alors que les besoins vont croissant et s'étendent à une grande variété de domaines du fait des importants progrès technologiques et de l'évolution de la maturité des utilisateurs et des fournisseurs. L'utilisation de la technologie et des méthodes analytiques peut permettre de réduire la fracture numérique géospatiale au cours de la prochaine décennie. Grâce au pouvoir que lui donne son statut d'acteur mondial de premier plan, le Comité peut, en concentrant ses

efforts, continuer à veiller à ce que le développement ait lieu là où il est le plus nécessaire, dans un domaine qui ne fera que croître. Compte tenu de ce qui précède, il est clair que l'encadrement global de l'information géospatiale doit suivre le rythme des évolutions de ce domaine, se maintenir et se renforcer pour être en mesure d'assurer la poursuite de ce développement passionnant de l'information géospatiale.

39. Les États Membres sont maintenant prêts à se mobiliser et à apporter un appui stratégique encore plus intense pour renforcer l'organisation du Comité et rendre possibles les progrès futurs. Toutefois, pour répondre aux besoins à venir, les États Membres ont besoin que les arrangements institutionnels du Comité soient renforcés, en tenant compte des trois piliers : structure, durabilité et statut.

#### **IV. Arguments en faveur d'une réforme**

40. Malgré les progrès et les réalisations considérables du Comité, il reste beaucoup à faire de toute urgence pour mieux faire comprendre le rôle et la valeur essentiels de l'information géospatiale dans la résolution des problèmes et des défis locaux, régionaux et mondiaux. Il s'agit de résoudre des questions techniques et institutionnelles, en particulier dans les pays en développement, et de traiter des questions politiques pour peser sur les décideurs et faire en sorte d'intégrer l'information géospatiale dans les politiques nationales du monde entier. Il convient de noter que le Comité est encore très jeune et qu'il s'est attaqué à des questions et des défis qui, dans certains cas, existent depuis de nombreuses années, voire des décennies. Alors que les défis du développement mondial vont croissant et que leurs conséquences se font sentir au niveau local, l'utilisation de l'information géospatiale peut aider chaque État Membre à relever l'ensemble de ces défis urgents, ce qui atteste du rôle croissant du Comité, démontre à quel point il est nécessaire et illustre toute la pertinence d'un Comité efficace et efficient. Pour y parvenir, le moment est venu de modifier et de renforcer les arrangements institutionnels du Comité et d'améliorer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

41. Dans sa résolution [2016/27](#), le Conseil a décidé que le Comité devait continuer de fonctionner et de s'acquitter de son mandat sans que cela ait d'incidences financières, étant entendu que tout ce qui se traduirait par un surcroît de dépenses pour le Comité serait compensé par la cessation des mandats des Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques. À cet égard, le Conseil a décidé que les Conférences cartographiques régionales des Nations Unies ne constituaient plus une nécessité et que, par souci de rationalisation et pour éviter tout chevauchement d'activités, il devait être immédiatement mis fin à leurs réunions, leurs mandats et obligations de fond devant être assumés par le Comité. Toutefois, le droit d'utiliser les services de conférence disponibles à la suite de la cessation des conférences cartographiques régionales n'a pas été octroyé au Comité.

42. Avant l'adoption de la résolution [2016/27](#), dans une déclaration orale sur les incidences financières, la Division de la planification des programmes et du budget avait noté que selon le projet de résolution, le Conseil déciderait d'élargir et de renforcer le mandat du Comité sans incidence sur les coûts, que le Comité n'avait pas accès de droit à des services de conférence, mais qu'il lui était loisible de se réunir chaque année et de tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de faible activité (soit au début du mois de janvier ou en août) et pourrait bénéficier de services d'interprétation sous réserve des disponibilités. Ces dispositions ne couvrent pas l'édition des rapports techniques sur les sessions annuelles du Comité et leur traduction dans les six langues officielles des Nations Unies.



43. Le renforcement du mandat du Comité acté par le Conseil en 2016 a fait l'unanimité, mais ne s'est pas accompagné de ressources supplémentaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, comme c'était le cas en 2011. Aujourd'hui, fort de plus d'une décennie d'existence, soit 11 sessions intergouvernementales annuelles, alors que son programme de travail ne cesse de croître et que les États Membres s'engagent de manière importante et durable dans ses activités, le Comité est reconnu par la communauté mondiale de l'information géospatiale comme un mécanisme intergouvernemental très efficace, productif et fructueux. Cette reconnaissance s'étend également aux acteurs essentiels que sont le monde universitaire, l'industrie, le secteur privé et les sociétés internationales d'information géospatiale. Elle atteste des efforts considérables déployés par les États Membres et du fait que ces derniers se sont approprié le Comité pour ce qui est de l'expertise et de la technique.

44. Le Comité fonctionne actuellement avec une structure limitée et manque de ressources. Pourtant, il est à la tête d'une communauté active dans le monde entier pour laquelle l'entraide est le maître mot, quel que soit l'État Membre concerné. Des arrangements institutionnels renforcés permettraient au Comité de maintenir un programme de travail répondant aux besoins et conforme à son mandat, en s'appuyant sur un secrétariat dédié pour permettre à la communauté géospatiale mondiale de tisser des liens, de se coordonner, de se mettre en cohérence et de croître. En outre, le Comité pourrait prodiguer son expertise au Conseil et aux États Membres et les assister sur des projets ou pour la mise en œuvre de cadres géospatiaux, de guides, de systèmes géodésiques et de solutions technologiques ayant fait leurs preuves. Ainsi, le Comité pourrait investir dans l'innovation et appuyer les experts et les projets au niveau mondial afin de réduire la fracture numérique géospatiale croissante entre les États Membres. L'information géospatiale comble les vides, au sens propre comme au sens figuré. En élargissant son champ d'action, le Comité peut véritablement connecter le monde.

45. Il convient donc de s'attacher à combler les lacunes et les besoins auxquels le Comité n'a pas encore pu répondre, notamment en favorisant l'intégration entre information géospatiale et statistique, en renforçant les capacités dans les principaux domaines de travail, en développant les capacités de mise en œuvre, en répondant aux besoins fondamentaux en matière de données, en améliorant l'intégration dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris vis-à-vis de la communauté statistique et de celle des noms géographiques, en utilisant les technologies naissantes, en réduisant la fracture numérique géospatiale et en encourageant la participation des États Membres. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la prise en compte des besoins urgents liés à la réalisation des objectifs de développement durable et à la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, à la riposte à la pandémie, et à la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

## **V. Arrangements institutionnels proposés**

46. Le Comité a souligné que le maintien de sa structure actuelle, ainsi qu'un financement durable de ses opérations, sont nécessaires pour assurer l'efficacité de son action dans la durée, y compris le droit de bénéficier des services de conférence et l'appui aux réunions, l'appui fonctionnel et technique du secrétariat, et en particulier le financement de la participation des représentantes et représentants des pays en développement, afin d'assurer une représentation large et équilibrée aux sessions du Comité. Dans ce contexte, il a salué avec reconnaissance les efforts déployés par le Secrétariat pour lui garantir un financement à court terme auprès de diverses sources au cours des dernières années et a exprimé sa gratitude aux différents

donateurs. Il a fait observer que ce financement à court terme n'était pas durable et a également noté qu'il faudrait peut-être assurer une partie du financement par la consolidation des activités et la rationalisation des divers organes géospatiaux au sein du système des Nations Unies.

47. Le Comité est un organe subsidiaire du Conseil composé d'expertes et experts de l'ensemble des États Membres, spécialistes de domaines tels que l'information géospatiale, la géographie, la géodésie, l'administration des biens fonciers, la cartographie, la télédétection, l'hydrographie, les sciences de la terre et de la mer, la protection de l'environnement et les statistiques, ainsi que d'expertes et experts d'organisations internationales participant en qualité d'observatrices et observateurs. Il a pour objectif de guider les prises de décisions conjointes et de définir des orientations en vue d'appuyer la réalisation du Programme 2030 par l'intégration de l'information géospatiale. Organe subsidiaire responsable et engagé, le Comité continuera de soutenir activement les mandats et les activités du Conseil.

48. La participation des États Membres, en particulier des pays en développement, est indispensable au succès durable du Comité. Des ressources stables et sûres sont nécessaires pour favoriser la participation des représentantes et représentants des pays en développement afin de garantir une représentation large et équilibrée. Le droit de bénéficier de services de conférence pour les sessions annuelles du Comité est tout aussi indispensable. Avec des ressources stables et sûres et de nouvelles promesses de financement de la part des États Membres, le Comité, qui a noté et pris en compte les différents points de départ des pays en développement dans leur évolution géospatiale, sera plus efficace et efficient dans son soutien et ses conseils et dans la réalisation de ses activités normatives, de son travail de mise en œuvre et de son action institutionnelle.

49. Le Comité est convenu d'améliorer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale afin de répondre aux besoins urgents concernant le Programme 2030 et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les changements climatiques et le relèvement postpandémie, par les moyens suivants : un renforcement plus intense des capacités dans les domaines clés de son travail, tels que les besoins en matière de données fondamentales, grâce à des ressources plus variées ; l'investissement dans le partage des connaissances, l'élaboration de cadres et de guides mondiaux favorables, ainsi que dans l'innovation et les technologies géospatiales émergentes ; une intégration plus poussée dans le système des Nations Unies en tant que ressource renforcée ; un renforcement du partage des responsabilités et des interactions avec la Commission de statistique et les autres organes subsidiaires du Conseil ; la réduction de la fracture numérique ; une participation accrue des États Membres grâce à une gestion plus efficace et à une meilleure définition des responsabilités ; l'appui d'expertes et experts des pays en développement, pour ne laisser personne de côté.

## **VI. Conclusions et recommandations**

50. Malgré ses ressources limitées, le Comité a accompli des progrès importants et obtenu des résultats considérables dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément aux mandats confiés par le Conseil au cours des 11 dernières années. La contribution du Comité au renforcement des capacités de gestion et d'utilisation de l'information géospatiale dans les pays en développement mérite d'être reconnue. Si le financement extrabudgétaire et les contributions volontaires des États Membres constituent des solutions de financement très utiles à court terme, le Comité a besoin d'un financement et d'un soutien durables

et continus, en particulier pour les opérations axées sur les objectifs de développement durable et le Cadre intégré de l'information géospatiale, afin de renforcer et de garantir son efficacité et de permettre aux États Membres d'en tirer tous les bénéfices.

51. Alors que le rôle mondial du Comité continue de se renforcer et que sa pertinence est reconnue, l'application de son mandat sans incidence sur les coûts empêche l'instance de tirer toute la valeur de son travail normatif et de ses activités de mise en œuvre. Il est temps de renforcer les arrangements institutionnels du Comité en tant qu'organe subsidiaire du Conseil responsable de toutes les questions liées à l'information géospatiale, à la géographie, à l'administration des biens fonciers et aux sujets connexes.

52. L'inclusion de la session annuelle du Comité dans le calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies sous l'égide du Conseil économique et social doit s'accompagner du droit de bénéficier de services de conférence complets, avec le transfert immédiat des ressources disponibles à la suite de la cessation des Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques.

53. Il faut reconnaître que l'information géospatiale et ses technologies et innovations habilitantes reste inégalement adoptée et que la prise en compte de la localisation est largement insuffisante précisément là où elle serait la plus nécessaire. Grâce à l'intégration géospatiale des données, nous pouvons disposer d'informations sur toutes nos activités tout en aidant les autres acteurs, y compris le Conseil et les États Membres, à tirer pleinement parti de leurs données. Il incombe au Conseil d'encourager le développement et le renforcement de systèmes de données intégrées, robustes, fiables, de haute qualité, actualisées et ventilées, qui exploitent la puissance des informations géoréférencées, afin de garantir l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

54. Malgré des ressources limitées, l'apport du Comité s'est avéré considérable depuis sa création. Le Comité reste déterminé à améliorer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à répondre de manière plus efficace et efficiente aux besoins urgents concernant le Programme 2030 et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai, les changements climatiques et le relèvement postpandémie. Toutefois, le maintien de cet engagement s'accompagne de nouveaux besoins. Le Comité doit disposer des outils ci-après : a) une structure correspondant à son statut d'organe subsidiaire spécialisé du Conseil, doté de modalités de fonctionnement extensives et participatives lui permettant de prendre des décisions conjointes et de fixer des orientations par consensus avec tous les États Membres ; b) des ressources durables, relevant du budget ordinaire, de manière à lui permettre d'assurer une coordination et une cohérence permanentes, notamment en matière d'établissement de normes et de renforcement des capacités ; c) un statut lui octroyant le droit de tenir une session annuelle et de bénéficier des services afférents. En tant qu'organe subsidiaire renforcé du Conseil, le Comité aura toute latitude pour appuyer le travail de développement essentiel du Conseil et des États Membres, et pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté sur le plan géospatial.